

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 17 MARS 2022

N° CCAS_2022DL013

Date de convocation : 11 mars 2022

Affichage du compte-rendu : 24 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : SAAD - COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RESULTAT 2021

L'an deux mille vingt deux, le dix sept mars à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Muriel PETIT, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Muriel PETIT), Joseph RIVOIRE (donne pouvoir à Souade KACI)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

L'instruction budgétaire et comptable précise que l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, et d'autre part les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'exécution du budget du SAAD, ainsi que le compte de gestion 2021, ont arrêté les résultats suivants :

L'exécution de la section de fonctionnement en 2021 dégage un excédent égal à **+ 9 775,32 €**.

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	609 039,00 €	574 694,11 €
(B) RÉSULTAT REPORTE		15 980,97 €
(C) DÉPENSES	609 039,00 €	580 899,76 €
(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)	- 6 205,65 €	
(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)	9 775,32€	

La section d'investissement fait apparaître un excédent qui s'établit à **+ 15 037,64 €**.

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	23 332,24 €	3 634,60 €
(B) DÉPENSES	23 332,24 €	7 759,20 €

(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE	
(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)	15 037,64 €

Intégration des reports (restes à réaliser) :

Pour mémoire, les reports sont des « dépenses engagées non mandatées [...] et (des) recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ».

Il convient de prendre en compte les « restes à réaliser » de l'exercice 2021 « au titre de l'affectation du résultat », soit **126,48 €**.

Les reports ou « restes à réaliser » 2021 se décomposent de la façon suivante :

DÉPENSES	126,48 €
RECETTES	0,00 €
SOLDE DES REPORTS	126,48 €

Affectation du résultat consolidé :

Deux états extraits du compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale (les états II-I et II-II relatifs aux résultats d'exécution et budgétaires) et deux états extraits du compte de gestion du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (les états B1 et B2 relatifs aux résultats d'exécution et budgétaires) établis par le Trésor Public sont annexés au présent rapport.

Après la prise en compte des résultats consolidés et des « restes à réaliser », il en résulterait financièrement un solde disponible de **+ 24 686,48 €** qui pourrait permettre de financer une partie des dépenses de fonctionnement qui ont été prévues dans le budget primitif 2022.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	9 775,32 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	15 037,64 €
BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	126,48 €
SOLDE DISPONIBLE	24 686,48 €

Le résultat excédentaire d'investissement constituera une recette d'investissement d'un montant de **+ 15 037,64 €** qui sera imputée au compte 001.

Le résultat de la section de fonctionnement de **+ 9 775,32 €**, sur lequel porte la décision d'affectation, pourrait être affecté intégralement au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2022.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **REPORTE** en recettes, le résultat d'investissement au compte 001 de la section d'investissement, soit le montant de 15 037,64 € ;
- **AFFECTE** en recettes, la somme de 9 775,32 € au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2022.

Fiche de calcul du résultat 2021

Le présent tableau a été réalisé au regard des écritures concordantes entre l'ordonnateur et le comptable public. Il convient de souligner que le compte de gestion a pu être établi et communiqué par le Trésor Public.

Fonctionnement :

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	609 039,00 €	574 694,11 €
(B) RÉSULTAT REPORTE		15 980,97 €
(C) DÉPENSES	609 039,00 €	580 899,76 €
(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)	- 6 205,65 €	
(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)	9 775,32 €	

Investissement :

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
(A) RECETTES	23 332,24 €	3 634,60 €
(B) DÉPENSES	23 332,24 €	7 759,20 €
(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE		19 162,24 €
(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)		15 037,64 €

Reports :

DÉPENSES	126,48 €
RECETTES	0,00 €
SOLDE DES REPORTS	126,48 €

Affectation du résultat :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	9 775,32 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT DONT REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	15 037,64 €
BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	126,48 €
SOLDE DISPONIBLE	24 686,48 €

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Publié le



ID : 069-266910413-20220317-CCAS_2022DL013-DE